

SPÉCIALITÉ « Perfectionnement Sportif »
MENTION « Natation et Disciplines Associées »
OPTION A : Natation Course / Eau-Libre

DOSSIER D'INSCRIPTION



■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée par AFNOR Certification
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, Perfectionnement Sportif mention Natation Course.

Diplôme d'Etat homologué de niveau 5 (Bac +2)

“ **ATTENTION LE NOMBRE DE PLACES EST LIMITÉ À 18 STAGIAIRES SUR LA FORMATION** ”

METIER VISE

Exercer la profession d'entraîneur de natation course jusqu'au niveau national. Les titulaires du DEJEPS NC interviennent au sein d'associations sportives affiliées à une Fédération ou d'entreprises du secteur sportif professionnel. Il peut être amené à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier est à déposer ou à envoyer au format papier avant le **05 septembre 2026** à :

ERFAN Pays de la Loire
44 rue Romain Rolland - 44000 NANTES

DATES À RETENIR

Date de tests : **du 14 au 16/09/2026**

Date limite d'inscription : **05/09/2026**

Date de début formation : **05/10/2026**

Date de fin formation : **02/07/2027**



CONTACTS

RÉFÉRENTS FORMATION BPJEPSAAN

Christophe BODIN : site Nantes

Tél : 02.51.13.48.80 / 06.61.26.72.04

Mail : secretariat@erfanpaysdelaloire.fr

ERFAN PAYS DE LA LOIRE

Maison des Sports

44 rue romain rolland - 44000 NANTES

SIRET : 39231452200047 CODE APE : 9312Z

n° déclaration : 52440503244

Association loi 1901 déclarée auprès du Préfet de la Région



Je soussigné(e)

NOM :

Prénom :

**DIPLÔME D'ÉTAT de la Jeunesse, de
l'Éducation Populaire et des Sports**
Spécialité « Perfectionnement Sportif »
Mention « Natation et Disciplines Associées »
Option A « Natation Course / Eau - Libre »

Photo à
coller

CADRE RÉSERVÉ À L'ERFAN

Date du cachet de la poste :

Dossier reçu/déposé le :

Dossier : COMPLET INCOMPLET

Pièces en attente :

Attention, si vous n'êtes pas titulaire d'un diplôme vous permettant d'exercer la profession de Maître Nageur Sauveteur, vous pouvez, en parallèle de l'inscription à la formation du DE JEPS « NDA », vous inscrire à la formation Certificat de Spécialisation Sauvetage et Sécurité en Milieu Aquatique (CS SSMA) pour avoir les mêmes prérogatives qu'un MNS





FICHE ADMINISTRATIVE - PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Seuls les dossiers complets seront pris en compte

NOM :		Prénom :	
DOSSIER COMPLET 0		DOSSIER INCOMPLET 0	
			Cadre réservé à l'ERFAN
☐	Le présent dossier de candidature complété		☐
☐	Le certificat médical datant de moins de 3 mois à la date limite d'inscription (modèle joint)		☐
☐	Un chèque de 50€ correspondant aux frais administratifs d'inscription, à l'ordre de « ERFAN Pays de la Loire » (non remboursé en cas d'annulation d'inscription)		☐
☐	La photocopie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validé		☐
☐	Deux photos d'identité récentes		☐
☐	Pour les français de moins de 25 ans, le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense ou le cas échéant, l'autorisation de report.		☐
☐	Une attestation d'assurance « responsabilité civile » en cours de validité.		☐
☐	Extrait de casier judiciaire bulletin n°3 vierge datant de moins de 3 mois		☐
☐	L'attestation A4 de la sécurité sociale (pas de copie de carte vitale)		☐
☐	Une attestation de prise en charge des frais pédagogiques (uniquement si votre employeur ou un organisme financer prend en charge les frais pédagogique)		☐
	Un document de présentation personnel comprenant :		
☐	• un curriculum vitae		☐
☐	• une présentation des expériences (pratique sportive personnelle, d'animation, d'encadrement ...)		☐
☐	• une présentation du projet professionnel		☐
☐	• une présentation du projet de formation (connaissance du cursus ainsi que l'organisation personnelle envisagée pour suivre la formation, temps de travail, aspects logistiques et financements)		☐
☐	Une attestation sur l'honneur signée		☐
☐	Un chèque de caution correspondant à 30% du montant de la formation à l'ordre de l'ERFAN pays de la Loire		☐
☐	Copie d'autres diplômes mentionnés dans la partie « qualification sportive »		☐
☐	Copie du BNSSA à jour de sa Formation Continue		☐
☐	Copie du diplôme et de l'attestation de formation continue PSE1 ou autres titres admis en équivalences (AFCPSAM, CFAPSE, PSE2)		☐



FICHE ETAT DES DISPENSES AUX ÉPREUVES TECHNIQUES

Pièces à fournir en cas de dispenses aux exigences préalables à l'entrée en formation pour le DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention « natation course ».

Est dispensé du test de sécurité, le candidat titulaire de l'un des des brevets ou diplômes suivants, à jour du recyclage ou de la formation continue :

- brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ou son équivalent ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "activités aquatiques" ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "activités aquatiques et de la natation" ;
- brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré option « activités de la natation » ;
- brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré option "natation sportive" .

Est dispensé du test technique correspondant aux compétences visées dans le pass'compétition, le candidat titulaire de l'un des pass'compétition suivants :

- pass'compétition « natation course » délivré par la Fédération Française de Natation ;
- pass'compétition « nage avec palmes » délivré par Fédération française d'études et des sports sous-marins ;
- pass'compétition « natation handisport » délivré par la Fédération française handisport.

Est dispensé du test de 400 mètres quatre nages, le candidat titulaire :

- d'une attestation de performance justifiant de la réalisation d'un 400 mètres quatre nages au cours d'une compétition officielle, délivrée soit par le directeur technique national de la natation pour les structures affiliées à la Fédération française de natation, soit par le directeur technique national ou à défaut par le président d'une des fédérations membres du conseil interfédéral des activités aquatiques en convention avec la Fédération Française de Natation pour les structures qui leur sont affiliées.

Est dispensé de la réalisation du test de performance en natation course ou en nage avec palmes, le candidat titulaire de l'une des attestations suivantes :

- attestation de réalisation d'une performance correspondant à la grille de temps définie en annexe n° 3b (arrêté) réalisée au cours d'une compétition officielle, délivrée soit par le directeur technique national de la natation pour les structures affiliées à la Fédération française de natation, soit par le directeur technique national ou à défaut par le président d'une des fédérations membres du conseil interfédéral des activités aquatiques en convention avec la Fédération française de natation pour les structures qui leur sont affiliées ;
- attestation de performance délivrée par le directeur technique national d'études et des sports sous-marins justifiant de la réalisation d'une performance correspondant à la grille de temps définie en annexe n° 3b ou 3c, réalisée au cours d'une compétition officielle de référence.



Est dispensé de justifier de l'expérience d'encadrement technique, le candidat titulaire de l'un des diplômes ou brevets fédéraux suivants :

- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques » et justifiant d'une expérience pédagogique, bénévole ou professionnelle en « natation course », dans les premiers niveaux de pratique compétitive, d'une durée de deux cents heures. L'expérience est attestée soit par le directeur technique national de la natation pour les structures affiliées à la Fédération française de natation, soit par le directeur technique national ou à défaut par le président d'une des fédérations membres du conseil interfédéral des activités aquatiques en convention avec la Fédération française de natation pour les structures qui leur sont affiliées ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques et de la natation » et justifiant d'une expérience pédagogique, bénévole ou professionnelle en « natation course », dans les premiers niveaux de pratique compétitive, d'une durée de deux cents heures. L'expérience est attestée soit par le directeur technique national de la natation pour les structures affiliées à la Fédération française de natation, soit par le directeur technique national ou à défaut par le président d'une des fédérations membres du conseil interfédéral des activités aquatiques en convention avec la Fédération française de natation pour les structures qui leur sont affiliées ;
- brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré option « activités de la natation » ayant suivi dans le cadre de sa formation l'option entraînement « natation sportive » ou « nage avec palmes » ;
- brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré option « natation sportive » ;
- brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré option handisport ou du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « handisport » ou du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive », mention « handisport » et justifiant d'une expérience pédagogique, bénévole ou professionnelle en « natation course », dans les premiers niveaux de pratique compétitive, d'une durée de deux cents heures. L'expérience est attestée par le directeur technique national handisport ;
- brevet fédéral deuxième degré délivré par la Fédération française de natation justifiant d'une expérience pédagogique, en « natation course », dans les premiers niveaux de pratique compétitive, d'une durée de deux cents heures. L'expérience est attestée par le directeur technique national de la natation ;
- brevet fédéral d'initiateur de nage avec palmes délivré par la Fédération française d'études et des sports sous-marins justifiant d'une expérience pédagogique en « nage avec palmes », dans les premiers niveaux de pratique compétitive, d'une durée de deux cents heures. L'expérience est attestée par le directeur technique national d'études et des sports sous-marins.



Est dispensé de la vérification de l'ensemble des exigences préalables, le candidat titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours en équipe de niveau 1 ou son équivalent à jour de sa formation continue et de l'un brevets fédéraux suivants, à jour de sa formation continue :

- brevet fédéral 3 « natation course » délivré par la Fédération française de natation ;
- brevet fédéral 4 « natation course » délivré par la Fédération française de natation ;
- brevet fédéral 5 « natation course » délivré par la Fédération française de natation ;
- brevet fédéral 4 « entraîneur triathlon » délivré par la Fédération française de triathlon justifiant d'un volume horaire de plus de deux cents heures d'encadrement en natation course dans les trois années précédant à l'entrée en formation. L'expérience est attestée par le directeur technique national du triathlon ;
- brevet d'entraîneur fédéral premier degré délivré par la Fédération française d'études et des sports sous-marins.

Est également dispensé de la vérification de l'ensemble des exigences, à l'exception du test de sécurité, Le sportif inscrit ou ayant été inscrit sur les listes ministérielles « haut niveau » en natation course, en natation en eau libre, en nage avec palmes ou en natation handisport, mentionnées à l'article L. 221-2 du code du sport. Il présente l'attestation de formation aux premiers secours en équipe de niveau 1 ou son équivalent, à jour de la formation continue, au plus tard lors de la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique.

Pièces à fournir en cas de dispenses aux exigences préalables à l'entrée en formation pour le CS « Sauvetage et sécurité en milieu aquatique »

Est dispensé de l'ensemble des épreuves techniques le candidat titulaire :

- du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ou son équivalent à jour de son recyclage.

Est dispensé de l'épreuve technique n°2 le candidat titulaire :

- du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités aquatiques ».



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

RENSEIGNEMENTS

NOM :

NOM de jeune fille :

Prénom :

Né(e) le :

À :

Département naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Tél. portable :

Email :

Êtes vous en situation de handicap - bénéficiaire de la loi février 2005 CDAPH (ancienne reconnaissance COTOREP), victime d'accident du travail ou maladie professionnelle, titulaire de la carte d'invalidité, titulaire de la pension d'invalidité, pensionné(e) de guerre, titulaire de l'AAH (joindre le justificatif) :

- ☐ oui
- ☐ non

COUVERTURE SOCIALE

CPAM personnelle (n° sécurité sociale) :

CPAM parents (ayant droit - n° sécurité sociale) :

Sécurité Sociale Etudiante (nom) :

Mutuelle (nom) :

En vertu de la loi du 6 janvier 1978, l'ERFAN Pays de la Loire, vous informe que votre identité, vos résultats d'examen et éventuellement votre photographie pourront être mis en ligne sur le site internet de l'ERFAN.

- ☐ Si vous vous opposez à cette mise en ligne, merci de cocher la case suivante



VOTRE SITUATION

☐ Salarié(e) - si oui type de contrat

☐ CDI

☐ CDD

☐ Autre

Raison sociale - adresse de l'employeur et interlocuteur (*nom, fonction, mail*) :

☐ Demandeur d'emploi

☐ Inscrit Pôle Emploi

☐ Oui ☐ Non

☐ Etudiant (préciser)

☐ Autre situation (préciser)



CURSUS

VOTRE CURSUS DE FORMATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Suivi d'études scolaires jusqu'en classe de :

☐ 3ème

☐ 2nde

☐ 1ère

☐ Terminale

Diplôme scolaire le plus haut obtenu :

Année d'obtention :

Suivi d'études universitaires :

☐ oui

☐ non

Si oui, lesquelles :

Diplôme universitaire le plus haut obtenu :

Année d'obtention :

Suivi de formations professionnelles :

☐ oui

☐ non

Si oui, lesquelles :

Titre professionnel le plus haut obtenu :

Année d'obtention :

VOTRE CURSUS DE FORMATION (joindre impérativement une copie des diplômes obtenus)

- ☐ Diplômes fédéraux (*précisez*)
- ☐ Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (*recyclage si nécessaire*)
- ☐ Attestation de réussite à certaines Unités Capitalisables du BPJEPS ou possession d'un autre BPJEPS
- ☐ Attestation de performance du 400 nage libre lors d'une compétition officielle
- ☐ Autre (*précisez*)

VOTRE SITUATION SPORTIVE

Êtes-vous licencié(e) dans un club affilié à la FFN ?

☐ oui

☐ non

Si oui, nom et adresse de votre club :

VOTRE PRATIQUE DE LA NATATION

Faites-vous de la compétition ?

☐ oui

☐ non

Connaissez-vous votre niveau de performance sur 50m Nage Libre ?

☐ oui

☐ non

Si oui, précisez



VOTRE EXPÉRIENCE DANS L'ANIMATION

Possédez-vous une expérience dans l'animation ?

☐ oui

☐ non

Si oui, précisez :



FINANCEMENT DE LA FORMATION

VOTRE FINANCEMENT

- **Financement en tant que demandeur d'emploi (inscrit à P.E.) ET sorti de formation initiale depuis + 9 mois**

Je souhaite demander le financement de la Région (remplir la fiche de liaison programme QUALIF en fin de dossier)

Je perçois l'Aide au Retour à l'Emploi (ARE joindre justificatif) O oui O non

- **Financement personnel (cocher les cases correspondantes)**

Je soussigné(e)

Certifie n'avoir aucune prise en charge du coût de la formation pour laquelle je m'inscris. Je m'engage à prendre personnellement en charge, dans leur totalité, les frais de formation (nous contacter pour le devis).

Souhaite compléter mon financement par :

- ☐ CPF (Compte Personnel de Formation - demande de cofinancement par internet sur « MON COMPTE FORMATION »)
- ☐ SESAME (DRAJES - réservé au moins de 26 ans)

Dans tous les cas, demander un devis à l'ERFAN en indiquant vos coordonnées. Devis à retourner signé avec la mention « Bon pour Accord ».

Joindre à son inscription le coût de la formation en 2 ou plusieurs chèques. Le 1er d'un montant équivalent à 30% du coût total de la formation, sera encaissé à l'entrée et le solde en un ou plusieurs chèques sera encaissé en cours de formation (dans la limite de la date de fin de formation). Les chèques sont établis à l'ordre de « ERFAN Pays de la Loire ».

- **Financement Employeur OPCO ... (compléter obligatoirement l'attestation de prise en charge)**

Le financement de la formation sera pris en charge par :

- ☐ le plan de formation interne
- ☐ CPF Transition Professionnelle
- ☐ l'OPCO
- ☐ Contrat d'Apprentissage ou contrat de professionnalisation. Joindre impérativement la copie de votre dossier de demande de prise en charge auprès d'un OPCO (AFDAS ...)

Je soussigné(e)

Certifie l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus et des pièces fournies.

Fait à

le,

Signature



ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

À compléter dans tous les cas de prise en charge

Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription. L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.

NOM ou raison sociale de l'employeur :

Numéro de SIRET :

Code APE :

Adresse de facturation du soussigné :

Code Postal :

Ville :

Tél. :

Port. :

Courriel :

@

Dossier suivi par :

Le soussigné s'engage à régler à l'ERFAN Pays de la Loire souscrite au bénéfice de :

(NOM et Prénoms du stagiaire)

pour un montant total de € (indiquer ci-dessous la somme en toutes lettres)

La partie ci-dessous ne concerne que les formations prises en charge par un employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Si ce dernier a demandé une prise en charge directe du coût de la formation à un opérateur de compétences (OPCO) et obtenu de sa part une confirmation écrite, dûment datée et signée, qu'il joindra alors au présent dossier, il indique ci-dessous les coordonnées de l'organisme. Dans le cas contraire, il est inutile de compléter cette partie.

NOM de l'OPCO :

N° SIRET :

Dossier suivi par :

Tél :

Courriel :

Adresse de facturation de l'OPCO :

À l'égard de l'ERFAN pays de la Loire de la Ligue Natation Pays de la Loire, l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où l'OPCO n'assurera pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinuée ou incomplète du stagiaire. Le paiement de la totalité des droits d'inscription, non encore acquittés six mois après l'action de formation, sera réclamé au réel débiteur.

L'employeur à

le,

cachet et signature

Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge. Le titre de paiement doit être libellé à l'ordre de « ERFAN Pays de la Loire »



DROIT À L'IMAGE

FORMULAIRE EXIGÉ POUR TOUT(E) CANDIDAT(E) À LA FORMATION DU BREVET PROFESSIONNEL JEUNESSE ÉDUCATION POPULAIRE ET SPORT, SPÉCIALITÉ « ÉDUCATEUR SPORTIF » MENTION « ACTIVITÉS AQUATIQUES ET DE LA NATATION »

Je soussigné(e) _____ autorise l' École Régionale de Formation aux
Activités de la Natation des Pays de la Loire à utiliser mon image pour la promotion de l'établissement et
pour toutes ses productions sur les différents support de communication connus ou à venir.

- ☐ OUI
☐ NON

À _____

le,

Signature

suivi de « bon pour autorisation »

OBJECTIFS OPERATIONNELS DE LA FORMATION

Comment évaluez-vous vos compétences liées au métier d'entraîneur avant votre entrée en formation
DEJEPS NC ?

Pour répondre à cette question, merci de répondre au questionnaire via le lien :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdV7D7RbQ7yu-g6fn6yexhIF5DfEAVYtZ5bbbxqhCulvHk2rQ/
viewform?usp=header](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdV7D7RbQ7yu-g6fn6yexhIF5DfEAVYtZ5bbbxqhCulvHk2rQ/viewform?usp=header)

VOS ATTENTES

Pourquoi souhaitez-vous faire cette formation et quelles sont vos attentes ?



CERTIFICAT MEDICAL



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



CERTIFICAT MEDICAL (à joindre au dossier d'inscription)

Exigé pour tout(e) candidat(e) se soumettant aux tests des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) et sélections du diplôme mentionné ci-dessous.

Il doit dater de moins d'un an à la date des tests d'exigences préalables (TEP) et de moins d'un an à la date d'entrée en formation (article A212-35 et A212-36 du code du sport).

DEJEPS spécialité "perfectionnement sportif", mention "Natation course".

(Arrêté du 15 mars 2010 modifié portant création de la mention « natation course » du DEJEPS spécialité "perfectionnement sportif").

Je soussigné (e),, docteur
en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM

Prénom

Né (e) le

à

et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la Natation course.

Ce certificat médical est établi pour faire valoir ce que de droit et remis en main-propre à l'intéressé(e).

A, le

Cachet du médecin

Signature du médecin



INFORMATIONS POUR LE MEDECIN

Activités pratiquées au cours de la formation

Le candidat au certificat de spécialisation « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » est amené à :

- concevoir la sécurité dans les baignades ouvertes gratuitement au public aménagées et autorisées ainsi que dans les établissements de baignade d'accès payant ;
- gérer la sécurité d'un lieu de pratique des activités aquatiques ;
- porter secours à tout public en milieu aquatique ;
- gérer les secours en cas d'accident ;
- gérer le poste de secours ;
- gérer l'hygiène de l'eau et de l'air ;
- s'intégrer dans le milieu professionnel.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident ;
- d'effectuer un sauvetage avec palmes, masque et tuba ;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

Tests liés aux exigences préalables à l'entrée en formation mentionnés à l'annexe 1 (voir ci-après).

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap

La réglementation du diplôme prévoit que le directeur de la Délégation Régionale Académique Jeunesse, Engagement Sport peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le candidat vers le dispositif mentionné ci-dessus.



STRUCTURES D'ACCUEIL

Si vous avez déjà pris des contacts avec des structures, merci de remplir les documents suivants. Ces informations n'ont pas un caractère obligatoire. Si vous n'avez pas de contact, nous nous chargerons de vous mettre en relation avec nos partenaires.

Nous attirons votre attention sur le fait que La Ligue de Pays de la Loire de Natation fonctionne avec un réseau de partenaires établi en Pays de la Loire, le choix des structures reste à son entière discrétion.

L'alternance : Les cours théoriques occuperont une partie de la semaine, l'autre partie étant dévolue aux stages en structures d'accueil et à la FOAD.

ENGAGEMENT TUTEUR - PRINCIPAL

NOM, Prénom du tuteur :

Téléphone :

Nom du Club :

Courriel :

Je soussigné(e)

titulaire du diplôme suivant

n° de diplôme

et n° de la carte professionnelle

M'engage à assurer la fonction de tuteur principal pendant la formation DEJEPS NC de :

Date et signature du tuteur :

Date, signature du Président et tampon club

ENGAGEMENT TUTEUR - SECONDAIRE

NOM, Prénom du tuteur :

Téléphone :

Nom du Club :

Courriel :

Je soussigné(e)

titulaire du diplôme suivant

n° de diplôme

et n° de la carte professionnelle

M'engage à assurer la fonction de tuteur secondaire pendant la formation DEJEPS NC de :

Date et signature du tuteur :

Date, signature du Président et tampon club



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

INFORMATIONS

Vous allez intégrer une formation BPJEPS spécialité « Educateur Sportif ».

Il s'agit de professions réglementées, et à ce titre vous devez prendre connaissance des informations qui suivent :

Selon l'Article R.212-87 du Code du sport « *Toute personne suivant une formation préparant à un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification qui souhaite exercer l'une des fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L.212-1 doit en faire préalablement la déclaration au préfet du département dans les conditions prévues à l'article R.212-85* ». Le préfet délivre une attestation de stagiaire (décret n°93-1035 du 31 août 1993, art.13-1). Selon les articles L 133-6, L. 227-10 et R. 227-3 du code de l'action sociale et des familles, personne ne peut exercer une fonction, à quelque titre que ce soit, en accueil

collectif de mineurs, s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension / d'interdiction d'exercer ou d'une condamnation pénales incompatibles avec ces fonctions.

L'ERFAN s'assure du droit des stagiaires à encadrer des publics lorsque ces derniers font une demande de carte professionnelle auprès de la Préfecture de leur département

ATTENTION : les infractions de moins de 2 ans peuvent ne pas être inscrites sur votre bulletin de casier judiciaire n°3, mais uniquement sur le n°2. Ce dernier ne peut être délivré qu'à certaines administrations ou certains organismes pour des motifs précis.

C'est pourquoi, pour entrer en formation DE JEPS NC vous devez attester sur l'honneur n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation (vol, détention de produits stupéfiants, emprisonnement...) de nature à interdire l'exercice de la profession de Maître-nageur Sauveteur.

Merci de compléter, de façon manuscrite, l'attestation ci-après



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, (NOM, Prénoms)

Né(e) le _____ à _____ (lieu de naissance et n°
département)

affirme n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation* (réf. à l'art. L.212-9 du Code du Sport pour les BPJEPS Sport) de nature à m'interdire l'exercice de la profession d'éducateur(trice) sportif(tive).

Fait à _____, le _____

Signature de l'intéressé(e) - NOM Prénom

Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

TRÈS IMPORTANT. Le Service Réglementation de la SDJES fera une demande du bulletin n°2 du casier judiciaire. Si celui-ci révèle l'existence d'une interdiction d'exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L.212-1 à titre rémunéré ou bénévole, l'attestation de stagiaire ne vous sera pas délivrée et le centre en sera informé. Toute fausse déclaration entraînera l'exclusion immédiate de la formation.



DOSSIER PÉDAGOGIQUE DE PRÉSENTATION

**DIPLOME D'ÉTAT de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports,
spécialité « Perfectionnement Sportif » mention «Natation et Disciplines
Associées » option A**

(Curriculum vitae à joindre en fin de dossier)

Expérience d'encadrement (animation, enseignement, entraînement, formation ...)

Avez-vous des diplômes fédéraux, si oui les nommés et joindre une photocopie. Veuillez décrire votre expérience



Parcours de pratiquant sportif :

Implication dans une structure sportive indiquez ci-dessous votre implication, passée et/ou actuelle dans une structure sportive



Vos motivations pour le DEJEPS NDA OPTION A :

indiquez ci-dessous votre motivation par rapport à ce diplôme et cette formation



Projet professionnel: Le descriptif de ce projet professionnel servira de base à l'entretien pour l'entrée en formation. Présentez l'orientation professionnelle que vous envisagez et, le cas échéant l'existence d'un employeur potentiel à l'issue de la formation